

CONSEIL SYNDICAL DU 02 mai 2017 – 18h00/19h30
Saint-Maurice l'Exil – salle de conférence Nelson Mandela
COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 02 mai 2017

Date de la convocation : 24/04/2017

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 44

Délégués titulaires : BAZILE Vanessa, BOSIO Claude, CLERC Alain, FANGET Christian, KECHICHIAN Max, LAMBERT Gerard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, VILLET Ghislaine, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, CHARVET Francis, GERIN Didier, LHERMET Claude, MONNET Louis, MONTEYREMARDE Christian, PONCIN Vincent, ROBERT CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, COMBE Patrick, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, SABATIER René, SAUZE Denis, TOULARASTEL Thomas, BANCHET Gérard, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, JURY Christiane, FREYCENON Michel, DEVRIEUX Michel, ZILLIOX Charles.

Délégués suppléants : DREVON Gilbert, FAÏTA Martine, GIRARDON-TOURNIER Lucette, JANIN Christian, TARDY Sébastien, ORIOL Gérard, CORTES Daniel, VIALATTE Régis.

Techniciens et autres présents : ARMISSOGLIO Audrey, FONTVIEILLE Isabelle, RIBAUD Cécile, MENETRIEUX Céline, LIOGIER Nelly, ROHNER Pauline, COMTE Brice, OURNAC Marc.

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 28 mars 2017
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Evolution du conseil syndical

- Actualisation des représentants de ViennAgglo au SMRR

3 – Délibération

- D-2017-22 : autorisation au président à signer l'avenant à la convention de financement de l'ADEME formalisant le changement de bénéficiaire (dans le cadre du GPRA Rhône Médián)

4 – Révision du Scot - Travail sur les 1ères orientations du PADD – en présence du Cabinet Urbicand

5 - Point d'étape sur le Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint Rambert (SAARRA)

6 – Points divers :

- Etude relative à la mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU (OAP)
 - Mise à jour du Vadémécum et diffusion d'un trombinoscope
-

1. Introduction

Le quorum étant atteint, Philippe Delaplace ouvre la séance

- **Validation du compte-rendu du conseil syndical du 28 mars 2017**
 - > Validé à l'unanimité
- **Approbation de l'ordre du jour**
 - > Validé à l'unanimité

2. Evolution du conseil syndical

- **Actualisation des représentants de ViennAgglo au SMRR**

Les élections municipales de janvier 2017 à Reventin-Vaugris ont conduit à un renouvellement des représentants de ViennAgglo. Ainsi Mme Vanessa BAZILE est désignée déléguée titulaire et Mme Blandine VIDOR est désignée déléguée suppléante.

Par ailleurs Mme Muriel PELAGOR-DUMOUT remplace M. Alain GRANADOS et devient déléguée suppléante.

3. Délibération

- **Délibération D-2017- 22** : autorisation au président à signer l'avenant à la convention de financement de l'ADEME formalisant le changement de bénéficiaire (dans le cadre du GPRA Rhône Médián)

Compte tenu de l'attribution d'une aide financière de l'ADEME par convention avec Rhône Pluriel pour la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Ecologie Industrielle et Territoriale » ; de la dissolution dudit Rhône Pluriel ; le syndicat mixte Rives du Rhône succède aux droits et obligations du bénéficiaire initial. Ce changement est formalisé par un avenant à la convention initiale

- > **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. Révision du Scot - Travail sur les 1ères orientations du PADD

Une présentation des premières pistes de réflexion du PADD est proposée aux élus en présence du cabinet Urbicand.

Philippe Delaplace invite préalablement l'ensemble des élus à relire la délibération de prescription de la révision du Scot qui fixe les grands objectifs de cette révision. Il précise que ce document est un cadre de travail qu'il ne s'agit pas de questionner. La délibération sera transmise pour rappel à l'ensemble des conseillers syndicaux.

Le cabinet Urbicand rappelle la méthodologie et le calendrier envisagés pour la suite de la révision du Scot. Il présente les premières pistes de réflexion issues des séances de travail en Bureau syndical.

Concernant les projections démographiques, Anne Gentil précise qu'une hypothèse de croissance à la fois réaliste et optimiste a été privilégiée. L'armature urbaine proposée s'appuie sur quatre niveaux de polarités : communes d'agglomération, villes, polarités locales, village. Le rythme de construction des communes sera lié à leur niveau de polarité. Il est proposé à ce titre de conserver la méthode de calcul existante, en nombre de logements par an pour 1000 habitants.

Pour les polarités locales et les villages, il est proposé de différencier légèrement le rythme de construction, sur la rive droite (5 logements/an/1000 hab) par rapport à la rive gauche (5,5 logements/an/1000 hab). Cette orientation se justifierait d'une part par les contraintes géographiques de la rive droite (enjeux paysagers, écologiques, capacité de développement limitées en pied de coteaux), et d'autre part en raison des enjeux forts de redynamisation de la ville d'Annonay (très fort développement des communes périphériques ces dernières décennies).



Concernant le développement des villages, René Sabatier et Christiane Jury appellent à ne pas trop freiner le développement des communes rurales, dont les écoles et les commerces sont vulnérables. Philippe Delaplacette rappelle que le Scot ne freine pas le développement des villages, mais l'encadre (les dispositions étant majoritairement en phase avec les réalités de terrain). Des échanges doivent avoir lieu également avec Mme le Sous-Préfet de Vienne, l'Etat ayant ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, en particulier dans les zones rurales (santé, services publics, ...).

Max Kechichian souligne la spécificité de la ceinture lyonnaise, soumise à de très fortes pressions liées aux dynamiques de développement de Saint Exupéry/Isle d'Abeau/Villefontaine. Marielle Morel alerte sur la nécessité de réfléchir aux problèmes de circulation que pourraient engendrer un développement démographique fort sur ce secteur. Philippe Delaplacette souligne la nécessité de se coordonner avec les Scot voisins.

Denis Sauze s'interroge sur les grands équilibres à l'échelle de la métropole lyonnaise et sur les marges de manœuvre du territoire pour accélérer le report modal (route vers fleuve et rail).

Philippe Delaplacette précise que les treize Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise mènent des travaux communs sur des thématiques centrales. Ces travaux permettent d'échanger et de partager des enjeux à l'échelle de la Métropole. Il évoque également la complexité du report modal, dont le succès repose à la fois sur des décisions nationales (pour limiter le recours à la route notamment) et sur la présence d'acteurs et équipements clés (pour atténuer les effets des ruptures de charges, ...). Le territoire présente néanmoins un gros potentiel pour développer la multimodalité, au travers notamment d'INSPIRA et de la présence de plusieurs infrastructures (ligne ferrée de Beaurepaire, ...).

Odile Delorme indique que le trafic routier (en particulier celui induit par le transport de marchandises) génère des problèmes de sécurité sur les principales routes du territoire (ex. dangerosité de la traversée du Rhône, entre Les Roches de Condrieu et Condrieu pour se rendre à la gare de Saint-Clair à pied ou à vélo). Elle suggère d'introduire la notion de sécurité routière dans le projet.

Claude Lhermet souligne par ailleurs que les réflexions sur les déplacements routiers portent plus sur l'axe Nord-Sud, la rive gauche en particulier (2 projets de sortie d'autoroute), et beaucoup moins sur les dynamiques est-ouest. Philippe Delaplacette rappelle la difficulté d'être un territoire situé à cheval sur 5 départements pour avancer sur la question des déplacements.

Le Maire de Sonnay remarque également que la question de la nature en ville a été peu évoquée. Philippe Delaplacette partage le fait que les nouvelles opérations doivent prendre en compte cette dimension (biodiversité, trame verte et bleue) qui ne doit pas être considérée comme une contrainte mais comme une opportunité pour améliorer la qualité du cadre de vie.

Denis Sauze insiste sur la nécessité de travailler à plusieurs échelles sur cette question (du grand corridor au micro corridor). Il partage par ailleurs l'objectif de production de logements envisagé pour la ville d'Annonay, tout en insistant sur la nécessité de communiquer sur cet enjeu de rééquilibrage qui devra être pris en compte dans le futur PLUIH.

Sébastien Tardy s'interroge quant à l'avenir du centre d'enfouissement des déchets de Saint-Romain en Gal : les déchets y seront-ils encore enfouis en 2040 ? Philippe Delaplacette précise que le Scot est un document d'urbanisme qui ne pourra traiter l'ensemble des problématiques du territoire.

Le Président rappelle que les débats sur le PADD vont se poursuivre. L'ensemble des éléments présentés en séance sont des propositions, qui seront enrichies en ateliers intercommunaux, avec pour objectif de prendre en compte les spécificités des territoires sans oublier la cohérence à l'échelle du Scot.

5. Point d'étape sur le Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint Rambert (SAARRA)

Un état d'avancement du Schéma d'Aménagement Roussillon Saint-Rambert d'Albon est présenté en séance.

Ce travail a également été présenté aux conseillers municipaux des 8 communes concernées ainsi qu'aux conseillers communautaires du Pays Roussillonnais et de Porte de DrômArdèche. Philippe Delaplacette précise que ce projet, qui rayonne au-delà des huit communes, peut également être présenté, à leur demande, aux conseillers municipaux des communes limitrophes.

Il rappelle également que les élus du Scot approuvé en 2012 s'étaient engagés à ce que soient réalisés deux schémas de secteur pour préciser les orientations du Scot sur la côtière rhodanienne d'une part et sur l'agglomération Roussillon Saint-Rambert d'autre part. Le schéma de secteur de la côtière rhodanienne a été



approuvé, il est opposable. Néanmoins la loi ALUR ayant supprimé les schémas de secteur en 2015, l'étude sur l'agglomération Rpuissillon-Saint Rambert d'Albon prend la forme d'un « simple schéma », dont les objectifs et les orientations seront retranscrits dans le Scot en révision pour les rendre opposables. Il existe un réel enjeu à fédérer les 8 communes autour de ce projet.

6. Points divers

▪ Etude relative à la mise en œuvre des OAP

Dans le cadre des travaux pour la révision du Scot, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône engage une étude sur les conditions de mise en œuvre des OAP des PLU. Un groupement de bureaux d'études piloté par le cabinet Citéliance a été retenu pour cette mission, qui s'appuiera notamment sur l'analyse d'un panel d'OAP sur le territoire. Un premier comité de pilotage est prévu début Mai dans le cadre de cette étude, dont le rendu est programmé fin 2017.

▪ Mise à jour du vadémécum et diffusion d'un trombinoscope

En 2014, suite aux élections municipales, un vadémécum comprenant des fiches sur le Scot et les activités et missions du Syndicat avait été réalisé et distribué aux élus du territoire. Ce Vadémécum est en cours de mise à jour et sera prochainement disponible en version numérique.

En parallèle, un trombinoscope des élus du Conseil Syndical sera disponible en téléchargement sur l'extranet.

Gérard Banchet informe les membres du conseil syndical de la fusion entre la CC de la Région de Condrieu et ViennAgglo au 1er Janvier 2018

Le président clôt la séance à 19h30

